

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 – 18H30  
MAISON DES ASSOCIATIONS**

**1/ ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020 - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

En application du Code électoral et du décret 2020-812, le Conseil Municipal sera appelé à procéder à l'élection de 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Cette élection aura lieu au scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidature peuvent être complètes ou incomplètes et doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elles doivent contenir le titre de la liste présentée ainsi que les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance des candidats.

Ces listes de candidature doivent être déposées auprès du Maire jusqu'au vendredi 10 juillet 2020 à 18h30.

**2/ ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera appelé à adopter son règlement intérieur dont le projet figure en annexe.

Document en annexe déjà fourni lors de la convocation du Conseil Municipal du 29 juin

### **3/ VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – ANNEE 2020**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire proposera au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux des impôts locaux directs pour l'année 2020 et de les voter comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 21,29 %

Taxe foncière sur le non bâti : 69,32 %

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation et en vue de sa suppression en 2023, le taux de taxe d'habitation est égal à celui appliqué en 2019 soit 9,86 %.

### **4/ RAPPORTS SUR LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire présentera au Conseil Municipal les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

### **5/ RAPPORT SUR LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE LA COMMUNE – ANNEE 2019**

#### **Rapporteur : M. GUIRON**

En application de l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995, M. le Maire présentera au Conseil Municipal le rapport sur la politique immobilière en 2019.

### **6/ RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2020/2021**

#### **Rapporteur : M. GUIRON**

M. le Maire proposera au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2020-2021 :

- Enfant tainois : 3.95 €
- Enfant d'une commune extérieure : 4.35 €
- Repas occasionnel enfant sans inscription : 4.85 €
- Accueil individualisé avec repas fourni dans le cadre d'un P.A.I. : 1.85 €
- Rationnaire adulte : 6.35 €

Documents en annexe déjà fournis lors de la convocation du Conseil Municipal du 29 juin

Document en annexe

## **7/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : M. le Maire**

À la suite de la réorganisation du service Finances-Payés et de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent de ce service, M. le Maire proposera au Conseil Municipal de transformer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (26.25/35<sup>ème</sup>) en un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **8/ INFORMATIONS DIVERSES**